

Le droit économique des entreprises en difficulté a pour objectif primordial de sauvegarder l'entreprise. L'entreprise sauvegardée n'est pas seulement celle du débiteur, elle est celle aussi des créanciers. Plus l'on s'y prend tôt pour intervenir, plus les chances de sauvetage d'une entreprise viable sur le plan économique sont réelles ; et ceci, dans l'intérêt d'un plus grand nombre de partenaires (salariés, fournisseurs, établissements de crédit, etc.). C'est bien ce souci d'anticipation qu'a eu le législateur dans sa réforme d'ampleur issue de la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005. En se dotant d'outils efficaces, en procédant à une évaluation régulière des résultats obtenus, en invitant ceux qui le pratique à donner une dimension économique à leur raisonnement juridique, le droit des entreprises en difficulté présente les signes caractéristiques du droit économique.

Le présent ouvrage propose de distinguer l'anticipation du traitement de la défaillance. L'anticipation est une qualité parée de toutes les vertus, dont celle de sauvegarder l'entreprise en difficulté. Ainsi, les entrepreneurs doivent être convaincus des avantages que celle-ci présente et, le cas échéant, être tenus pour responsables d'en avoir laissé passer l'opportunité. Plus généralement, le lecteur trouvera dans ces pages les innovations en matière d'anticipation de la défaillance apportées par la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005 (mandat *ad hoc*, conciliation, procédure de sauvegarde). Le traitement de la défaillance, quant à lui, repose sur des procédures plus connues : redressement ou liquidation judiciaire. Il comporte cependant une dimension économique qu'une analyse renouvelée de la matière a permis de mettre en exergue. En effet, et c'est là une différence essentielle avec les procédures d'anticipation, les procédures de traitement de la défaillance permettent la reprise de l'activité économique par un tiers.

Denis Voinot est Professeur à l'Université de La Réunion.

Les livres de la collection sillonnent les rapports du droit et de l'économie. Qu'il s'agisse de monographies ou de réflexions collectives, d'analyses de nouvelles techniques juridiques ou d'études de mouvements de fond, la corrélation entre droit et économie en constitue l'unité. Y convergent des ouvrages de théorie du droit, d'analyse économique du droit et de droit économique.

www.eja.fr



9 782275 030050

ISBN : 978-2-275-03005-0

52 €